



Contrat

Prestation et co-engagement

ENTRE

Charlotte et les Chérubins, comportementaliste équin

Représenté par Charlotte HEYRMAN

Siège social : 64 rue Léon Auscher 38380 ST PIERRE DE CHARTREUSE (France)

MSA Alpes du Nord

SIRET : 807 709 498 00032

ET

Nom prénom :

ou

Nom de la structure :

Nom et prénom du représentant :

SIRET :

Adresse :

OBJET DU CONTRAT :

Description de la prestation définie et validée par le prestataire et le client :

Préalable :

Le présent contrat a pour objet des prestations de conseil, d'audit comportemental et de transfert de compétences théoriques à pied.

Le prestataire intervient en qualité de comportementaliste équin. Son accompagnement porte exclusivement sur l'étude du comportement, l'éthologie appliquée, l'analyse des interactions et un travail à pied dédié à la communication et la gestion des comportements. Cet accompagnement ne constitue en aucun cas un cours d'équitation ou d'équitation sportive au sens du Code du Sport. Aucun enseignement de la monte ou des techniques équestres académiques, en monte ou à pied, ne sera dispensé.

Le Prestataire ne délivre aucun diplôme, Galop ou brevet fédéral.

Accompagnement attendu (problématique à résoudre) :

Conservation de la garde juridique du cheval (Art. 1243 du Code Civil)

Conformément à l'article 1243 du Code civil, le client conserve la garde matérielle et juridique de son cheval pendant toute la durée de la séance d'accompagnement. Lorsque pour les besoins de l'accompagnement, le prestataire prend la longe du cheval, ce transfert de garde temporaire cesse immédiatement dès que la longe est restituée au client.

Obligation de moyens et limite de responsabilité

Le prestataire est tenu à une **obligation de moyens**, et non de résultat. Le comportement animal comportant, par nature, une part d'imprévisibilité et de réactivité, le prestataire ne peut en aucun cas garantir la disparition totale, immédiate ou définitive d'un trouble comportemental, celle-ci dépendant grandement de l'investissement du client entre les séances.

La responsabilité du prestataire ne pourra être engagée qu'en cas de **faute prouvée** dans l'exécution de ses prestations de conseil. Le prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages matériels ou corporels causés par l'animal à lui-même, au client, ou à des tiers, dès lors que ces dommages résultent de l'imprévisibilité de l'animal ou d'un manquement du client aux consignes de sécurité édictées lors de la séance.

Assurances et déclaration du Client

Le Client certifie sur l'honneur :

Être titulaire d'une assurance Responsabilité Civile Propriétaire d'Équidé (RCPE) couvrant les dommages causés par son cheval à des tiers (y compris au prestataire) en cours de validité. Que son cheval est à jour de ses obligations sanitaires (vaccins, vermifuges) et ne souffre d'aucune maladie contagieuse.

Matériel et sécurité

Le client aura à disposition tout le matériel personnel du cheval pour chaque séance : licol et longe, hipposandales si nécessaire, le tout en bon état d'usage et adapté à sa morphologie.

Le client sera en tenue adéquate et aura son matériel de sécurité pour chaque séance (chaussures et vêtements adaptés). Le port de la bombe peut être recommandé lors de toute manipulation de cheval à pied selon la problématique rencontrée.

Le client s'engage à signaler au Prestataire toute réaction du cheval qu'il jugerait dangereuse ou anormale. Le client a le droit de refuser d'exécuter un exercice s'il ne se sent pas en sécurité. Réciproquement, le Prestataire se réserve le droit d'interrompre immédiatement la séance si les conditions de sécurité minimales ne sont pas réunies ou si l'intégrité physique de l'humain ou de l'animal est menacée. La séance restera due.

Le client s'engage à se procurer le matériel nécessaire pour s'entraîner aux exercices qui seront mis en place lors des séances : clicker, pochette à récompense, cible ...etc.

Le prestataire dispose de son matériel d'accompagnement nécessaire.

Durée et calendrier envisagés

Compte-tenu du type de prestation liée au vivant et des contraintes éventuelles des parties, ce calendrier est susceptible d'évoluer et ce, d'un commun accord.

Modalités de réalisation :

- **Toute séance sera réalisée en présence du propriétaire du cheval** sauf cas exceptionnel et avec l'accord du prestataire.
- **Lieu** : s'assurer qu'un espace de travail sécurisé soit mis en place et disponible pour la réalisation des séances d'accompagnement, par exemple : carrière, espace clôt dans une prairie, paddock ...)

Adresse :

Si votre cheval est pensionnaire dans une structure, prévenir le gestionnaire, s'assurer de sa validation de mon intervention dans son établissement.

En cas de changement de lieu, le client informera le prestataire dans un délai de 48h avant la date de séance prévue afin de s'assurer que le déplacement soit toujours compatible.

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Prix total :

Modalité de paiement :

- Prestation comprenant jusqu'à 10 séances de travail : paiement après chaque séance
- Prestation d'accompagnement en continu : paiement mensuel après chaque première séance de travail du mois
- Ou selon un échéancier préalablement défini et validé entre le prestataire et le client comme suit :

Tout paiement doit être entièrement régularisé au plus tard à la dernière séance prévue. Toute séance réalisée est due. Un défaut de paiement selon les modalités convenues peut entraîner un arrêt des engagements du prestataire.

Rétractation et conditions d'annulation

Droit de rétractation : Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le client particulier dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter à compter de la signature du présent contrat. Toutefois, si le client souhaite que la prestation débute avant la fin de ce délai, il en fait la demande expresse. Pour toute séance pleinement exécutée avant la fin du délai à la demande du client, ce dernier renonce expressément à son droit de rétractation (Art. L221-25 du Code de la consommation).

Annulation par le client : L'organisation des séances de comportementalisme équin nécessite une planification rigoureuse et bloque un créneau horaire.

- Tout rendez-vous annulé ou reporté par le client **plus de 48 heures à l'avance** ne donnera lieu à aucune facturation.
- **Cas exceptionnels (Météo et Santé)** : Les annulations de dernière minute (moins de 48 heures) ne seront pas dues si elles sont motivées par des conditions météo rendant le travail à pied impraticable ou dangereux (ex: tempête, gel, canicule extrême), ou par une maladie/blessure soudaine du cheval. Le client s'engage à en informer le prestataire dès la survenance de l'événement.
- En dehors de ces cas exceptionnels et des cas de force majeure, tout rendez-vous annulé ou reporté moins de 48 heures à l'avance sera considéré comme dû et facturé.
- En cas d'interruption de la séance par le prestataire pour des motifs de sécurité (liés à l'environnement, au matériel inadapté ou à une dangerosité imprévue de l'animal), la séance reste intégralement due.

OBLIGATIONS DES PARTIES

Le prestataire

- Engagement à tout mettre en œuvre afin de **réaliser la prestation** telle que décrite et détaillée dans le contrat de prestation ainsi qu'à respecter les délais hors cas de force majeure ;
- **Obligation d'information, de mise en garde et de conseils** : avertir et informer le client sur les risques ou problèmes que peut éventuellement engendrer la prestation, ainsi qu'à l'accompagner et le conseiller dans ses choix et décisions.

Le client

- **Obligation de paiement de la prestation**
- Obligation de **mettre à disposition tous les moyens nécessaires** à la bonne réalisation de la prestation (cf. modalité de réalisation)
- **Engagement d'un « entraînement » personnel** entre deux séances avec le prestataire selon les prescriptions qui lui seront transmises.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'ensemble des conditions générales de vente sont disponibles sur le site www.charlotte-comportementaliste-equin.fr.

Signatures

Fait à

Le

[] « *Je demande expressément l'exécution de la prestation avant la fin du délai légal de rétractation de 14 jours et je reconnais renoncer à mon droit de rétractation pour chaque séance pleinement exécutée.*
»